

## COMMUNE DE PALLUD

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-21

## SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

Date de la convocation : 05.07.22

Date d'affichage : 05.07.22

Membres en exercice : 14

Membres présents : 8

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur James DUNAND-SAUTHIER Maire.

Excusés : Carcey-Collet David, Chamiot-Clerc Sébastien, Charlier David, Doret Christophe, Negro Nathalie, Simon Gaëlle  
Secrétaire : Codecco Florence

**FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - VIREMENTS DE CRÉDITS - M14**

Monsieur le Maire fait part de deux « titres de perception » de la DGFIP Auvergne Rhône-Alpes de Lyon nous informant qu'il convient de restituer le trop perçu par notre collectivité concernant une taxe d'aménagement d'un permis de construire. Le redevable a été remboursé par l'Etat.

Considérant la somme totale de 2 771.29 € à verser à l'Etat.

Considérant une dépense supplémentaire en section d'investissement à l'article 10226.

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'effectuer des virements de crédits comme suit :

DÉSIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Section d'investissement</b>		
DI 2151 : Réseaux de voirie	2 800.00 €	
<b>Total D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 800.00 €</b>	
DI 10226 : Taxe d'aménagement		2 800.00 €
<b>Total D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>2 800.00 €</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 12 juillet 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

